Utopia 56 – Mobilisation pour les exilé.e.s
nous toutes Lille
Collectif des jeunes en recours des bois blancs
LDH – Section de Lille, 5 rue St Omer, 59000 Lille, lille@ldh-france.org
Secours Catholique – Caritas France – Nord-Lille
BANTA!
Union syndicale Solidaires Nord - 59
Les Fabuleuses
SAF – Syndicat des Avocats de France
APU Moulins
Lutte de Classes Hauts de France
Service de la Pastorale des Migrants – Diocèse de Lille
Solidaires étudiant-e-s – syndicats de luttes – Lille
extinction rebellion

A l'attention du Président du Département,

Lille, le 10 février 2024

<u>URGENT:</u> Jeunes filles mineures isolées bientôt à la rue à Lille

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord,

En 2024, 26 jeunes filles mineures ont été mises à la rue à Lille à la suite d'un refus de reconnaissance de leur minorité par vos services. Pour chacune d'elles, Utopia 56 a systématiquement déposé un signalement auprès du procureur de la République, conduisant dans près de la moitié des cas à une ordonnance de placement provisoire. Cette situation met en lumière l'incohérence d'une procédure qui, malgré leur vulnérabilité manifeste, les abandonne à la rue. Nous vous demandons donc de reconsidérer vos pratiques concernant ces jeunes filles, qui traversent inutilement des périodes d'errance et d'extrême précarité.

Actuellement, Utopia 56 accompagne 16 d'entre elles, dont la moitié risque de se retrouver sans solution d'hébergement d'ici la fin de la semaine. Contrairement aux garçons, elles n'ont accès ni aux maisons associatives ni aux paroisses, ces hébergements solidaires étant principalement réservés aux jeunes hommes. Leur mise à l'abri repose donc uniquement sur de l'hébergement solidaire individuel, un dispositif aujourd'hui incapable de répondre aux besoins croissants, qu'il s'agisse d'hébergements d'urgence ou de solutions à plus long terme.

Selon une étude de l'Observatoire du Samu social de Paris (2016), 90 % des femmes sans domicile avaient subi des violences au moins une fois dans leur vie. Cette réalité est d'autant plus alarmante pour des mineures dont le parcours migratoire est souvent marqué par des violences physiques,

psychologiques et sexuelles. Par ailleurs, la Mission Nationale des Mineurs Non Accompagnés souligne l'importance d'une attention particulière pour ces jeunes filles, souvent victimes de traite des êtres humains et d'exploitation. Ce phénomène passe souvent sous les radars et rend leur mise à l'abri urgente.

Monsieur le Président, nous vous interpellons afin que le Conseil départemental applique la présomption de minorité, conformément à la décision du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CRC/C/92/D/130/2020 du 25 janvier 2023), laquelle s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990. Cette présomption doit être appliquée de manière stricte et en urgence aux jeunes filles, en raison de leur vulnérabilité spécifique, et ce, pendant toute la durée de leur recours. Il est impératif qu'aucune d'elles ne soit confrontée à des sorties sèches. De plus, un grand nombre d'entre elles disposent de documents d'identité attestant de leur minorité, mais se voient malgré tout exclues du dispositif de protection. Nous demandons que le bénéfice du doute leur soit accordé conformément aux obligations internationales de la France et qu'elles soient maintenues dans le système de protection de l'enfance jusqu'à l'issue définitive de leur recours.

Bien qu'une prise en charge systématique nous paraisse indispensable, nous demandons, a minima et face à l'urgence, la mise en place d'un dispositif d'hébergement ou de mise à l'abri en concertation avec d'autres acteurs. Il est inacceptable que ces jeunes filles se retrouvent à la rue faute de solution adaptée après leur évaluation et durant la durée de leur recours. Il en va de l'assistance aux personnes en danger et du respect des valeurs humaines que nous partageons.

La protection de l'enfance étant une compétence dévolue au conseil départemental, nous espérons qu'il sera à la hauteur des enjeux, en garantissant la sécurité et la dignité des jeunes filles mineures non accompagnées sur notre territoire. Nous restons à votre disposition pour toute rencontre permettant d'avancer concrètement sur cette question urgente.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'expression de notre considération distinguée.

L'équipe d'Utopia 56 Lille

Avec le soutien des associations et organisations co-signataires